

## Réunion du Comité Directeur du 3 décembre 2022

Présents : Hervé Kajetaniak, Edmonde Vilain, Jean-Luc Assailly, Daniel Carpentier, José Rojas, Patrice Fasquel, Jean-Luc Quernec, Jean-Luc Mischler, Philippe Auriault, Patrick Aujon, Bernard Coeuret, Mickaël Le Poursot, Sandrine Becat, Bernard Daubas, Alain Dewimille, Philippe Morel, Pascal Rocher

Excusés : Olivier Demus, Jean-Claude Poinsignon, Hubert Le Cann, Jean-Pierre Rojo-Diaz Sylvain Accard, Pascal Delisle, James Lavaux, Jacques Goupil

➤ Jean Luc résume les discussions des deux jours de réunion du bureau.

➤ Présentation des règlements

1°) Règlement pêche mixte et moulinet par Edmonde.

Des modifications ou des précisions sur certains points sont établies, certaines donneront lieu à des votes lors de l'AG.

- Dans certains départements il a été établi pour certaines espèces une taille minimale mais aussi une taille maximale. Pour éviter tout problème mieux vaut interdire l'espèce en question, comme on l'a fait pour l'anguille. Ceci devra être précisé dans le programme.

- Le 31 mars c'est la limite pour renouveler la licence. Pas pour les nouvelles licences qui peuvent se prendre toute l'année, jusqu'au 31 décembre (!).

- On change le terme « handicapé » par « handipêche ». Les aides régulièrement déclarés dans le formulaire seront maintenus dans leur championnat, de la même façon que les internationaux.

- Dans l'ancien règlement, il est précisé qu'un pêcheur a le droit de se présenter jusqu'au début des contrôles. En cas de force majeure (accident, bouchon important sur l'autoroute...), si le pêcheur a prévenu l'organisateur, il est dommage qu'il soit pénalisé alors qu'il n'est pas responsable de son retard. Dans ce cas, et seulement dans ce cas on tolère qu'il arrive au début de l'amorçage. Bien entendu s'il n'a pas prévenu, il ne pourra pas pêcher.

- Pour l'amorçage, l'utilisation du bait-dropper (ou assimilé) est interdit (l'ancien règlement restait flou à ce sujet).

- On estime que, comme dans d'autres sports, les pêcheurs doivent pêcher dans leur catégorie d'âge (les masters uniquement les épreuves master, idem pour les vétérans), et que ces deux catégories ne puissent plus faire les épreuves des seniors. Cette décision importante qui divise le comité directeur sera proposée au vote des CD lors de l'AG.

- Imposer les R1 (anciennes 3èmes divisions) en 3 manches ? Le comité directeur est d'accord, mais il faudra valider à l'AG.

## 2°) Règlement feeder par Frédéric.

La principale modification du règlement feeder concerne les championnats, pour tenir compte de la réforme supprimant les 3<sup>ème</sup> divisions, et l'instauration du championnat des plus de 55 ans (masters et vétérans).

Dans les grandes épreuves, la coupe de France jeunes devient le championnat de France Jeunes et féminines. Les jeunes ne comporteront plus que deux catégories, les U25 et le U20, les U15 étant intégrés dans cette dernière catégorie, comme c'était le cas dans la pratique. Si les féminines ne sont pas assez nombreuses, elles seront intégrées aux U25.

## 3°) Règlement carpe par Jean Luc.

Principales modifications :

- Augmentation possible de la quantité d'amorce (c'est une demande de pêcheurs)
- Autorisation d'utiliser la « souris » (c'est un terme des carpistes pour désigner une espèce de pellet en mousse, utilisé en particulier dans la pêche en mer et qui marche pour les carpes).

Le comité directeur étudie la réclamation d'un pêcheur concernant un incident survenu lors de la pesée de la troisième manche du championnat de France 1<sup>ère</sup> division carpe au coup à Socourt les 9, 10 et 11 septembre 2022.

Un poisson est reparti à l'eau sans avoir été pesé.

Après nous êtres entretenus avec les personnes concernées il est impossible pour nous de savoir précisément le dérouler de cet incident la seule chose certaine et confirmée par tous les protagonistes, pêcheurs, spectateurs et

équipe de pesée est qu'un poisson s'est échappé et après quelques rebonds est reparti à l'eau.

Nous sommes bien conscients que cet incident a pu porter préjudice au pêcheur concerné à la condition que ledit poisson pèse plus de 3550 grammes ce qui serait une simple hypothèse.

Notre règlement ne prévoit pas d'exception, seuls les poissons pesés sont comptabilisés, de la même façon qu'un poisson oublié dans la bourriche.

La décision qui a été prise à l'unanimité est de valider le classement en l'état d'autant plus que la fiche de pesée a été signée par l'accompagnant du pêcheur.

Le pêcheur a la possibilité de faire appel de cette décision en s'adressant à l'instructeur des affaires disciplinaire Monsieur Gérard MEYER qui instruira le dossier.

Le pêcheur concerné Monsieur Florian HUGUES licence numéro 1021000 sera informé dans les jours prochains de la décision arrêtée.

#### ➤ Organisation d'une épreuve nationale Method feeder 2023

A la demande de nombreux pêcheurs on pourrait organiser ce genre d'épreuve. Pascal Rocher est chargé d'étudier l'aspect pratique.

Un des but de cette épreuve est de faire venir des pêcheurs non licenciés afin qu'ils le soient dans l'avenir. Pour cela on va créer une licence événementielle, comme ça se fait dans d'autres commissions de la FFPS, permettant à des non-licenciés de participer uniquement à cette épreuve.

#### ➤ Calendrier des championnats et grandes épreuves 2023

- Pour libérer une date dans le calendrier surchargé, on propose de regrouper les deux coupes de France feeder.
- C'est accepté par le comité directeur. Cependant cette décision devra être soumis au vote des CD lors de l'AG.
- Pour la 2<sup>ème</sup> division carpe, l'organisation est fonction de la disponibilité des carpodromes. La date sera choisie en fonction de cela, mais la date limite est le 15 août.
- Eliminatoire coupe de France carpe : à organiser, pour les mêmes raisons, avant fin mai.

#### ➤ Candidatures déposées pour championnats et grandes épreuves.

Voir calendrier

Candidatures aux championnats : on crée un mail dédié [candidature-organisation@ffpsed.fr](mailto:candidature-organisation@ffpsed.fr). Les CR enverront les candidatures sur ce mail. Un formulaire de candidature sera créé et mis sur le site de la FFPSed.

➤ Présentation de Christian Rogeaux sur le plan fédéral de prévention anti-dopage.

Le calendrier des 1ères division doit être communiqué à l'Agence Nationale Anti Dopage pour que celle-ci puisse organiser des contrôles inopinés.

Pour cette année on se contentera des 1ères division senior mixte et feeder.

➤ Grilles de tirage au sort revisitées par Patrice Fasquel

Patrice Fasquel va revoir les grilles de René Cathelin pour éviter que des pêcheurs tombent trois fois sur mêmes numéros,

➤ ANS 2023

Il y a un changement cette année, l'ANS ne fonctionnera cette année qu'avec un compte Asso. Il faut donc que les clubs voulant demander des subventions ouvrent un compte.

Il faut donner une information aux clubs sur cette démarche.

➤ Classement des pêcheurs et pêcheurs de haut niveau.

En vue de la déclaration de pêcheurs comme sportifs de haut niveau, on a dû établir un classement sur les 5 dernières années (2020 et 2021 ne comptant pas car il n'y a pas eu de championnat). Ce classement a été établi pour les pêcheurs ayant participé à au moins trois 1<sup>ère</sup> divisions les cinq dernières années. Il n'a été pris en compte que les trois meilleurs classement.

La liste des pêcheurs de haut niveau comporte deux catégories :

- Les champions du monde en senior (masculins et féminins) et en U25.
- Les dix premiers du classement évoqué ci-dessus.

## ➤ Sponsors 2023

Nous recherchons de nouveaux sponsors (certains ont déjà signé) et des partenariats sous forme de mécénat. Les discussions sont bien engagées et se poursuivent

Pour faciliter ces opérations, nous avons décidé d'accorder un petit budget (environ 2500 euro) dans un spot vidéo, qui s'ajoutera à la plaquette.

## ➤ Capitaines des équipes et réunion des capitaines à verrouiller la nouvelle date

Gérard Meyer a démissionné de son poste de capitaine. Christophe Cathelin reprend le capitanat avec Cédric Amaury, en attendant qu'un capitaine soit nommé. Il n'y a pas d'urgence, vu que nous n'irons pas cette année au championnat du monde en Afrique du Sud.

Une réunion des capitaines est programmée le 14 janvier à Châteaudun en présentiel.

## ➤ Validation des championnats R2 de 2022.

Un CR a donné comme R2 des championnats ne comportant qu'un département. Ce serait donc des championnats de CD, dont le nombre de pêcheurs ne pourrait pas être comptabilisé pour le calcul des montants en N2.

La validation de ces championnats sera votée par les présidents de CD lors de l'AG.

## ➤ Cérémonie des Fishing Awards lors de l'AG.

A la fin de l'AG, on peut faire une cérémonie style « Oscars », à partir d'une liste de nominés, dans des catégories diverses.

Cette cérémonie conviviale permettra de finir l'AG par un moment de légèreté.

Il est normal de mettre à l'honneur nos organisateurs ou nos sportifs.

Pascal Rocher, responsable de la commission communication, est chargé de mettre en place cette cérémonie.

## ➤ Résultat des équipes de France 2022

A voir lors de la réunion des capitaines

➤ Délégués responsable des championnats nationaux

Les délégués sont désignés pour les épreuves nationales et les grandes épreuve.

Le Comité directeur est d'accord sur le fait que la présence des délégués est indispensable pour ces épreuves importantes du calendrier.

➤ Réflexion sur l'achat d'un véhicule utilitaire.

Pascal voit Mercedes cette semaine pour étudier la possibilité d'achats d'un véhicule utilitaire avec un (très) bon rabais. Ils passeraient ça en mécénat. On le floquerait aux couleurs de la FFPSed.

Dans le contrat de mécénat on pourrait inclure l'entretiens.

➤ Bilan financier par Edmonde Vilain

Edmonde Vilain nous présente le bilan prévisionnel financier 2022.

➤ Point sur Béthune 2024.

La FIPS valide l'attribution à la France, en septembre 2024.

➤ Point sur Toul 2023.

Hervé Kajétaniak nous présente le parcours du championnat du monde.

Il nous confirme que les accords avec VNF et les municipalités ont été validés.

➤ Corporatif

Lors de la 2<sup>ème</sup> division à Saint Fargeau, on a demandé à Edmonde Vilain, responsable des épreuve corporatives, d'organiser les championnats en trois manches de quatre heures sur trois jours. Mais après un sondage, la majorité était favorable à trois manches de trois heures sur deux jours. Donc statuquo.

➤ Compte rendu de la réunion CNOSF/VNF et la réunion des sports de nature.

Frédéric Linard a assisté à ces réunion, il en fait un compte-rendu succinct :

- Signature du Protocole d'Accord CNOSF/VNF pour la période 2023 - 2030

Une convention entre le CNOSF et VNF existe depuis une trentaine d'année. En 2023 elle durera 7 ans, au lieu de 5 auparavant. VNF a changé son point de vue, passant de la stricte navigation à une politique où les activités de loisir ont leur place.

VNF : Il faut que les réponses aux demandes des fédérations soient identiques sur tout le territoire (Note personnelle : c'est ce que nous avons demandé lors de nos discussions avec VNF).

- Réunion du groupe de travail « Sports de Nature », dirigé par Jean Zoungrana, vice-président du CNOSF chargé des sports de nature.

Création au CNOSF de la commission des sports nature. Deux réunions prévues par an pour un cadrage politique. On sera plus fort vis-à-vis de l'administration si on centralise les problèmes juridiques.

Par exemple il y a beaucoup de soucis pour toutes les fédérations avec, l'Office National de Forêts (ONF). En se regroupant, on pourra passer par le politique (ministère des sports). Il faut faire bloc et remonter nos revendications.

Consensus des participants sur :

- Escalade des points de blocage.
- Tendance à faire « payer la nature »